

6. Nomination d'un maire suppléant
7. Formation-Directeurs généraux locaux et de MRC : rôles et collaborations
8. Procuration entreprise clicSÉCUR- Mon dossier pour les entreprises
9. Résolution Inscription entreprise clicSÉCUR-Mon dossier pour les entreprises
10. Dernier paiement pour le déneigement des chemins
11. Matériaux granulaires et machinerie 2017
12. Calcium 2017
13. Souper des municipalités
14. Proclamation de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2017-2018
15. Correspondance
16. Varia-OTJ
17. Période de question(s)
18. Levée de la séance

Que le point «Varia» reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

NO-17-060

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 3 avril 2017 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-17-061

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET
DE L'ÉTAT DES REVENUS
ET DÉPENSES (ÉTAT DES RÉSULTATS
BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'avril 2017, totalisant 61 978.84\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 14 à 17, totalisant 5 671.05\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	2 927.41\$
MRC	27 359.50\$
Voirie	111.09\$
Déneigement	23 056.41\$
Purification traitement eau potable	734.00\$
Déchets domestiques	3 495.66\$
Loisirs culture	188.96\$
Remises gouvernementales	1 391.94\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois d'avril 2017 ainsi que les états comparatifs pour le premier semestre.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-17-062

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION
DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES
ANNÉES 2014-2018**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYE PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTE

NO-17-063

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO
374 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 365 EN MATIÈRE DE
SALUBRITÉ, DE NUISANCE
ET D'ENVIRONNEMENT**

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a le pouvoir de définir les nuisances qui peuvent exister sur son territoire dans certaines circonstances, une nuisance susceptible de rendre un logement ou un bâtiment abritant des personnes, des animaux de manière à rendre cette habitation insalubre;

Attendu qu'il y a lieu d'amender le règlement numéro 365 afin que le nouveau règlement numéro 374 soit plus complet pour une meilleure application par la SPA;

NO-17-066

**PROCURATION-INSCRIPTION
ENTREPRISE
CLICSÉQR-MON DOSSIER
POUR LES ENTREPRISES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYE PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Madame Ghislaine Leblanc, secrétaire-trésorière, directrice générale de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est autorisé à :

Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSéqr-Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;

Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

J'accepte que le ministre du Revenu communique au représentant par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

ADOPTE

NO-17-067

**RÉSOLUTION-INSCRIPTION
ENTREPRISE
CLICSÉQR-MON DOSSIER
POUR LES ENTREPRISES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYE PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de conseil acceptent de donner la procuration NO-17-066 à Madame Ghislaine Leblanc directrice générale de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande de la séance du conseil du 1^{er} mai 2017 avec les autorisations suivantes :

Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l' exécution des **lois fiscales**, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi **facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSécur- Entreprise et à Mon dossier pour les entreprises;

Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

J'accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

ADOPTE

NO-17-068

**DERNIER PAIEMENT POUR
LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que soit versé le dernier paiement pour le déneigement des chemins pour l'année 2016-2017, à Germain Daigle Excavation Inc., le ou vers le 15 mai 2017.

ADOPTE

NO-17-069

**MATÉRIAUX GRANULAIRES
ET MACHINERIE RELATIVE À
DES TRAVAUX DE VOIRIE 2017**

Madame Vanessa Daigle est absente de la séance du 1^{er} mai 2017. Monsieur Rock Côté présent à cette séance ordinaire du conseil du 1^{er} mai 2017 divulgue ses intérêts et s'abstient de participer, de voter et se retire de la prise de décision par rapport à la résolution suivante concernant les matériaux granulaires et machinerie.

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 avril 2017, par la résolution numéro 17-048, un mandat fut donné à la directrice générale/secrétaire-trésorière de procéder, par voie d'invitation écrite, à la demande de matériaux granulaires (+/- 1500 tonnes métriques) pour les routes de la municipalité ainsi que pour la machinerie.

Au terme de la période de présentation des soumissions soit le 27 avril 2017 à 14 heures, deux (2) soumissionnaires conformes ont répondu à la demande de soumission par voie d'invitation écrite «Denis Lambert excavation inc», « Germain Daigle excavation enr.» ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Ils nous proposent de réaliser les travaux pour les prix suivants taxes en sus :

Soumissionnaire	Matériaux étendus nivelés transport CG-14/t/m	Machinerie	Provenance
Germain Daigle	19 500.00\$	26 990.00\$	Granilake
Denis Lambert	20 775.00\$	24 355.00\$	Granilake

Suite à l'analyse des soumissions reçues, les membres de ce conseil octroient le contrat en priorité pour les matériaux granulaires 2017 et de la machinerie à Denis Lambert excavation inc . , celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme à notre demande de soumission par voie d'invitation écrite.

ADOPTÉ

NO-17-070

CALCIUM 2017

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR SOLANGES THIBAUT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées auprès de trois (3) entrepreneurs afin de présenter une soumission pour l'achat du chlorure de calcium liquide 35% pour 2017.

Trois (3) soumissionnaires ont déposé leur offre, tous jugés conformes, et nous proposent de réaliser les travaux demandés pour les prix suivants taxes en plus :

Soumissionnaires	Volume approximatif	Prix unitaire	Prix total Avant taxes
Sebci Inc	22 000	0,3190\$/litre	7 018.00\$
Entreprises Bourget Inc	22 000	0,3300\$/litre	7 260.00\$
Transport Adrien Roy & Filles Inc.	22 000	0.3330\$/litre	7 326.00\$

Suite à l'analyse des soumissions reçues, les membres de ce conseil octroient le contrat de calcium 2017 à la firme « Sebci Inc» celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme à notre demande de soumission par voie d'invitation écrite soit 0,3190\$/litre au montant de 7018.00\$ avant taxes.

ADOPTE

NO-17-071

SOUPEUR DES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la municipalité accepte de participer au souper organisé afin de commémorer la «Semaine des municipalités». Cette activité aura lieu vendredi le 2 juin, à compter de 18h, à la salle municipale de Sainte-Praxède. Les cartes pour assister à ce souper sont au coût de 30,00\$ par personne. La municipalité réserve 14 cartes pour un total de 420,00\$.

ADOPTE

NO-17-072

PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2017-2018

Considérant que la **Semaine nationale de la santé mentale** qui se déroule **du 1^{er} au 7 mai** est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « **7 astuces pour se recharger** »

Considérant que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

- Considérant que** les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;
- Considérant que** Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;
- Considérant qu'** il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :
- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne au www.santementaleca.com;**
 - **en encourageant les initiatives et activités** organisées sur le territoire;
 - **en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, je, Jessika Lacombe mairesse de la Municipalité Saint-Adrien-d'Irlande, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2017-2018 dans la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « **7 astuces pour se recharger** ».

ADOPTE

NO-17-073

CORRESPONDANCE

Reçue le 24 avril 2017, une lettre d'invitation pour l'évènement bénéfice 4 services «Bal en Bleu», Canards Illimités de Thetford Mines qui se tiendra samedi, le 13 mai 2017 à 18h au centre de réception du Mont Granite, au 912, chemin du Mont Granite Est à Thetford Mines. Ces célébrations festives, souligneront les 40 années d'actions concrètes de Canards Illimités pour la sauvegarde des milieux humides dans la province de Québec. Souper-bénéfice 4 services suivi d'une soirée dansante au coût de 100,00\$ le billet. Pour la soirée dansante seulement avec le groupe In Tune à 22h, le coût 20,00\$ le billet. Tirage de prix de présence, une nuitée à la Cache du Domaine, petit-déjeuner chaud pour 2 personnes, 2 accès Eaunergique au Noah-spa du Domaine, taxes et services inclus. Valeur 300,00\$. Code vestimentaire : revêtez le BLEU. Pour acheter vos billets : www.canards.ca/evenements ou appelez 418-338-3507 poste 231 (DSD International).

NO-17-074

VARIA

OTJ-ventes de pains

NO-17-075

PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-17-076

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 h33.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal